



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 11/06/2026

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 mai 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-AIL, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°15), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Leïla HANNOUNI, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°15), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°2)

Secrétaire : Mme Flora SIMONIN

Étaient absents : Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Marie GRUILLOT

Procurations de vote : Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Marie GRUILLOT à M. Kévin VEJUX, M. Pierre-Charles HENRY à M. Clément DARCO (jusqu'à la question n°14 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°1 incluse)

OBJET : 15 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'une aide

Délibération n° 008295

Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'une aide

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Maire

	Date	Avis
Commission n°2	12/05/2026	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'OPAH RU 2020 – 2025, un règlement d'aide a été adopté, puis modifié en date du 29 février 2024. Suite à la fin de l'OPAH RU, en août 2025, la ville de Besançon, a adopté un nouveau règlement d'aide, sur fonds propres, en faveur de l'amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville le 19 juin 2025.

Il est proposé d'attribuer une subvention de la Ville de Besançon à un propriétaire, dont le projet, suffisamment abouti, répond aux attentes en matière de modernisation de l'habitat.

Depuis 2018, la ville de Besançon est lauréate du programme national Action Cœur de Ville. Dans ce cadre, la collectivité a mis en place différentes actions afin de redynamiser le centre-ville.

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU), a été mise en place pour une durée de 5 ans (août 2020 – août 2025) dans une partie du centre-ville de Besançon.

Plusieurs mois avant la fin de l'OPAH RU, il a été constaté un nombre important de demande d'aide auprès de la ville de Besançon. Ainsi, afin de garantir la continuité de l'action publique, la ville a adopté un règlement d'attribution des aides sur fonds propres. Ce règlement a été adopté lors de la séance du 19 juin 2025 et est entré en vigueur le 24 août 2025. Il précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement des aides.

Dans le présent rapport, le dossier 55 est concerné par le règlement adopté par le conseil municipal en date du 19 juin 2025. En effet, ce dossier a été déposé après la date de la fin de l'OPAH RU (24/08/25) et au moment où le règlement indiqué ci-dessus avait débuté.

Suite à l'instruction du dossier n°55 et conformément au règlement d'attribution des aides financières de l'OPAH-RU, il est proposé d'attribuer une subvention, pour un montant total de 2 000 €.

Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville				
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Total prévisionnel
55	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
			TOTAL	2 000 €

Pour rappel, la subvention sera versée à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées
- et délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.515.20422.0020008.10012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide financière en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 2 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Flora SIMONIN,
Conseillère municipale déléguée



Ludovic FAGAUT